



Agent de restauration scolaire
En CDD d'un an pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

Temps de travail :

Temps incomplet annualisé (lissé sur l'année complète)

Missions :

Pause méridienne :

- Être responsable des enfants qui lui sont confiés sous l'autorité du responsable du Pôle scolaire,
- Être garant de la sécurité des enfants,
- Encadrer les enfants, les aider à la prise des repas si nécessaire plus particulièrement pour les enfants des écoles maternelles,
- Faire respecter le règlement intérieur avec les méthodes pédagogiques communes au service,
- Prendre en compte chaque enfant en tant qu'individu unique,
- Adopter une posture professionnelle à l'égard des enfants accueillis (langage, tenue vestimentaire...)

Autres particularités

- Horaires de travail : 11h30 à 13h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les périodes scolaires,
- Rémunération statutaire (traitement de base, indemnité de résidence)

Poste à pourvoir pour le 1^{er} septembre

Lettre de motivation et Curriculum Vitae à transmettre avant le 15 août 2022 à :

Madame le Maire – 15 Rue de la mairie – 69210 LENTILLY

Ou service.personnel@mairie-lentilly.fr